

Rapport annuel 2010 | 11

Ordre des conseillers en ressources humaines et
en relations industrielles agréés du Québec

CRHA
Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

Table des matières

Présentation	4
Rapport de la présidente du conseil d'administration	7
Article 5 Rapport des activités du conseil d'administration.	12
Article 6 Rapport des activités du comité exécutif	15
Article 7 Rapport des activités du comité de la formation	16
Article 8 Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	17
Article 8 Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	19
Article 9 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	20
Article 10 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis	21
Article 11 Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	23
Article 12 Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation.	23
Article 13 Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle	24
Article 14 Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire	27
Article 15 Rapport des activités du syndic	31
Article 16 Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	31
Article 17 Rapport des activités du comité de révision.	32
Article 18 Rapport des activités du conseil de discipline	33
Article 19 Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé	36
Article 20 Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public	37
Article 21 Renseignements généraux.	38
États financiers.	41

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609
Télec. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org



Présentation

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice du Québec
et ministre responsable des lois professionnelles

Présentation

Maître Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Veillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Présentation

Maître Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Au cours du dernier exercice financier, l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés a maintenu le cap sur sa mission première de protection du public, sans dévier des grandes orientations de son plan stratégique 2009-2012. Il a ainsi fait de grands efforts pour améliorer la qualité de la pratique de ses membres, valoriser leur titre professionnel et bâtir une profession forte et rassembleuse.

Notre vision de la protection du public

La raison d'être de l'Ordre, c'est la protection du public. Cette mission se retrouve donc en toile de fond de toutes ses activités. Pour ce faire, il doit s'assurer que ses membres offrent des services qui respectent les normes d'intégrité de la profession. Il investit donc énormément dans la professionnalisation. Mais pour l'Ordre, il s'agit là d'un minimum. Il cherche constamment à aller plus loin... en formulant une approche globale et des normes élevées de protection du public.

Nous voulons notamment améliorer la qualité des services rendus par nos membres par toute sorte de moyens novateurs. C'est ainsi que nous avons conçu un Code de conduite à l'usage des conseillers en recherche de cadres, aussi appelés chasseurs de têtes. Ce Code, qui s'inscrit sans conteste dans la mission de protection du public de l'Ordre, se veut un outil de référence qui indique les principes éthiques et les bonnes pratiques à adopter dans ce domaine. Ce faisant, notre but ultime est de creuser l'écart entre un professionnel qui est membre de l'Ordre et celui qui ne l'est pas.

Par ailleurs, cette année, nous avons étendu le programme de surveillance de l'exercice de la profession aux membres qui pratiquent en entreprise. C'est ainsi qu'en 2010-2011, 240 membres ont été visés par ce programme d'inspection professionnelle : 155 en pratique privée et, pour la première fois, 85 membres travaillant en entreprise. Comme il vise fondamentalement à permettre aux membres d'améliorer leurs compétences, ce programme de surveillance fait d'une pierre deux coups : il assure la protection du public et renforce la crédibilité des membres de l'Ordre.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Pour appuyer la professionnalisation des membres, nous avons aussi lancé un nouveau bulletin, publié quatre fois l'an. *Espace professionnel* vise à renseigner les CRHA et CRIA sur les multiples facettes de la profession : déontologie et éthique, prévention, décisions rendues par le conseil de discipline, normes à connaître, bonnes pratiques, etc.

Voilà un aperçu des mécanismes mis en place pour encadrer la profession et garantir au public une pratique intègre et compétente de la gestion des ressources humaines.

Une croissance constante de notre *membership*

Évidemment, plus le nombre de membres s'accroîtra, plus l'Ordre sera connu et plus le public sera adéquatement protégé. Nous comptons actuellement 8374 membres CRHA et CRIA, une progression de 5 % comparativement à l'an dernier. Le taux de renouvellement d'adhésion, qui a oscillé autour de 96 %, est comparable à celui de l'an dernier. Les membres restent et nous en sommes fiers.

Dès l'université, nous faisons beaucoup d'efforts pour intéresser les étudiants à l'Ordre. De ce côté, nous avons fait un pas de géant avec un record d'adhésion de 1928 affiliés étudiants. C'est une hausse de 43 % par rapport à pareille date l'an dernier. Soulignons que deux journées d'adhésion « express » ont permis à de nombreux candidats étudiants de déposer leur dossier en personne au siège social de l'Ordre.

D'autre part, l'Ordre a aussi à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger. Pour permettre aux professionnels immigrants de réussir l'examen d'admission, nous avons mis en ligne un module conçu spécifiquement pour les personnes formées à l'étranger, ce qui leur permet d'abord de vérifier si leur formation et leur expérience leur permettront d'obtenir le permis d'exercice de l'Ordre et ensuite de bien se préparer à l'examen.

Valoriser le titre : pourquoi ?

Le titre professionnel est une image de marque pour nos membres. C'est pourquoi l'Ordre fait des efforts importants pour augmenter sa notoriété et sa crédibilité. Il vise ainsi à démontrer les avantages à faire affaire avec un professionnel agréé et à convaincre tous ceux qui sont susceptibles de devenir membres de la plus-value apportée par le titre.

Cette année, notre nouvelle campagne de publicité, toujours axée sur la notoriété du titre, a eu un impact plus que satisfaisant et contribué à mieux faire comprendre tout ce que l'expertise de nos membres peut apporter. Dorénavant, l'Ordre est présent sur plusieurs plateformes, qu'il s'agisse de journaux, du web ou du marketing direct.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Rôle sociétal et rayonnement

Nous avons accordé une centaine d'entrevues à la radio, à la télévision et dans les médias écrits, et ce, sur divers sujets traitant du monde du travail. En réponse au désir d'information des médias et du public, l'Ordre veut ainsi donner une information vulgarisée et constamment adaptée sur les enjeux actuels dans son domaine.

D'ailleurs, il n'y a qu'à voir l'achalandage dans le Portail, remanié et maintenant doté d'un centre de documentation, pour mesurer la visibilité de l'Ordre. En 2010, nous avons enregistré 1 128 000 visites, soit 94 000 en moyenne par mois. On parle de 368 000 pages web vues chaque mois. Donc, le public sait qu'il peut s'adresser à l'Ordre pour s'informer sur la gestion des ressources humaines.

L'Ordre vise aussi à faire reconnaître la valeur stratégique des bonnes pratiques de gestion des ressources humaines dans les organisations. C'est pourquoi il a de nouveau tenu le Défi Meilleurs Employeurs, en collaboration avec le journal *Les Affaires* et Towers Watson; ce concours, auquel 48 entreprises ont pris part, récompense les organisations qui offrent un environnement de travail sain et stimulant.

Et si l'on se fie aux médias sociaux, univers que nous alimentons sur une base quotidienne depuis quelques mois, notre rayonnement gagne sans cesse en force. Nous comptons aujourd'hui près de 2300 adeptes à notre groupe Facebook Étudiants CRHA-CRIA, plus de 1000 adhérents sur LinkedIn et 300 abonnés à Twitter. Toute cette affluence nous permet de mieux exposer notre vision de la gestion des ressources humaines.

Je mentionnerai finalement le lancement du nouveau bulletin *Flash-Emploi CRHA*, qui présente les attentes des professionnels de la gestion de ressources humaines concernant l'évolution du marché de l'emploi au Québec.

Des membres en perfectionnement continu

Pour accroître la qualité de leurs interventions et les inciter à se dépasser, l'Ordre encourage constamment l'amélioration des compétences de ses membres, notamment en leur offrant un programme de développement professionnel complet et diversifié : congrès, activités de formation, colloques, etc.

Je souligne d'abord avec fierté que l'Ordre a organisé le premier congrès mondial des ressources humaines au Canada, un événement unique pour la profession qui en était à sa 13^e édition dans le monde. Ce congrès prestigieux, qui a réuni 3500 participants venus de 60 pays, a permis aux membres de démontrer leur expertise et de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Le bilan de l'événement a fait ressortir un taux de satisfaction de 96 %.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Sur le plan du développement professionnel, nous avons tenu 204 activités, dont 50 nouveautés, qui ont attiré 5559 participants. Nous avons notamment organisé 28 groupes de discussion qui ont rassemblé 495 membres et mis sur pied trois colloques sur des thèmes spécifiques.

Nous avons aussi tenu 30 activités de formation dans diverses régions, qui ont été suivies par 343 personnes. L'Ordre est d'ailleurs de plus en plus présent dans les régions. À preuve, l'activité *Solutions Tendances*, qui a voyagé dans neuf villes du Québec; combinant conférences et réseautage, elle a attiré plus de 800 membres et personnes de la communauté des affaires. Précisons que cette activité, dont le thème était axé sur les médias sociaux, démontre bien le souci de l'Ordre de proposer une offre de formation toujours en lien avec les enjeux actuels du monde du travail.

Dans le même ordre d'idées, les entrevues d'experts présentées sur vidéo ont connu un bond d'achalandage de 22 %. Nos reportages sur le web, entre autres sur l'équité salariale et sur les champs d'expertise de la profession, ont également remporté un grand succès.

Enfin, pour s'assurer que ses membres maintiennent une pratique exemplaire tout au long de leur carrière, l'Ordre a fait adopter son programme de formation continue. Ce programme, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2012, imposera aux membres de suivre soixante heures de formation par période de trois ans.

Bâtir une profession forte

L'Ordre veut bâtir une profession forte tout en étant rassembleur. Un bon exemple de cette volonté est le nouveau portail créé pour les quelque 300 professeurs universitaires dans son domaine. Ce nouveau site est un carrefour d'information et de services offerts par l'Ordre, qui peuvent être utilisés dans un cadre pédagogique.

D'autre part, en partenariat avec les universités concernées et après analyse de leur programme à la lumière des normes d'équivalence, trois diplômes ont obtenu un accès direct à l'examen d'admission. Il s'agit du baccalauréat en administration des affaires avec cheminement mixte de l'Université Laval, du baccalauréat en administration des affaires avec cheminement spécialisé en management de l'Université Laval et de la maîtrise en administration publique pour analyste, incluant une concentration en gestion des ressources humaines, de l'ENAP.

Sur un autre plan, comme je l'ai déjà mentionné, l'Ordre a obtenu cette année une adhésion record des étudiants. Les liens de complicité que nous établissons avec les universités du Québec ne sont certes pas étrangers à ce résultat. Ainsi, cette année, nous avons organisé plus de vingt visites dans les universités pour présenter l'Ordre.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Le tournoi Excalibur, cette compétition qui est l'événement de l'année pour la relève dans notre domaine, témoigne aussi de cette volonté de l'Ordre de bâtir une profession inclusive et respectée. Les étudiants de vingt-sept universités canadiennes – dont dix du Québec – ont mesuré leurs talents dans la résolution de cas reliés aux réalités du monde du travail. C'est l'équipe de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM qui a remporté le tournoi, suivie de l'équipe de HEC Montréal.

Quant au programme Tremplin, destiné en priorité aux affiliés étudiants de 3^e année du baccalauréat ainsi qu'à ceux des 2^e et 3^e cycles, il a eu à nouveau un fort pouvoir d'attraction cette année. La majorité des activités de ce programme, notamment le premier Salon Carrière RHRI, a enregistré un fort taux de participation. Le programme Tremplin a aussi créé un engouement en raison de son nouveau service gratuit d'offres d'emploi pour les finissants.

Une satisfaction qui ne se dément pas...

Le taux de satisfaction des membres démontre que l'Ordre peut s'acquitter de sa mission de protection du public tout en suscitant leur satisfaction. De fait, si l'on considère l'appréciation du travail de l'Ordre, il y a lieu de se réjouir : le nombre de personnes qui s'en disent satisfaites ne cesse d'augmenter. Selon le sondage de satisfaction des membres, il a grimpé à 94 % en 2010-2011. Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage de renouvellement d'adhésion tourne lui aussi autour de 96 % et que le *membership* ne cesse de croître. Ce résultat remarquable est prometteur pour l'Ordre.

En terminant, je tiens à remercier très sincèrement les employés de l'Ordre, au nom du conseil d'administration. Derrière nos grands événements et notre multiplicité d'activités, derrière nos succès, derrière la satisfaction de nos membres, il y a leur savoir-faire et leurs compétences. Ils sont des ressources précieuses. Leur dynamisme augmente notre capacité à relever les défis qui nous attendent.

Un grand merci également aux administrateurs et aux bénévoles de l'Ordre. Ils sont un soutien précieux pour l'Ordre qui peut ainsi atteindre ses objectifs, année après année.

Martine Drolet, CRHA

Présidente du conseil d'administration

Rapport des activités du conseil d'administration

Présidente

Martine Drolet, CRHA
Élue au suffrage des administrateurs
Entrée en fonction le 11 mai 2010

Liste des membres du conseil d'administration

Administrateurs représentant les régions : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches

- Jean-François Dallaire, CRHA (élu)
- M^e Gilles Rancourt, CRIA (élu)

Date d'entrée en fonction

27 mai 2008
11 mai 2010

Administrateurs représentant les régions : Mauricie-Bois-Francs, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et Centre-du-Québec

- Pearl Bailey, CRHA (élue)
- Christian Simard, CRIA (élu)

11 mai 2010
11 mai 2010

Administrateurs représentant les régions : Estrie et Montérégie

- Louise Bourget, CRHA (élue)
- Louis E. Roberge, CRHA (nommé)

11 mai 2010
27 octobre 2010

Administratrices représentant les régions : Montréal et Laval

- Chantal Bilodeau, CRIA (nommée)
- Annie Boilard, CRHA (élue)
- Diane Champagne, CRHA (nommée)
- Martine Drolet, CRHA (élue)
- M^e Véronique Morin, CRIA (élue)
- Valérie Tremblay, CRHA (nommée)

27 mai 2009
27 mai 2009
23 janvier 2007
22 mai 2007
27 mai 2009
24 mars 2011

Administratrice représentant le secteur universitaire

- Ginette Legault, CRHA (élue)

27 mai 2008

Administratrice représentant le secteur syndical

- Lucie Tessier, CRIA (nommée)

27 octobre 2010

Administrateurs nommés par l'Office des professions

- Luc Blais
- Claude Desjardins
- Odette Duchesne
- Frédéric Bélanger

27 mai 2008
27 mai 2008
27 mai 2008
27 mai 2008

Séances	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaire	0

Rapport des activités du conseil d'administration

Personnel de l'Ordre

Au 31 mars 2011, l'Ordre comptait vingt-huit employés permanents, deux employés temporaires et deux employés à temps partiel.

Direction générale

Florent Francoeur, CRHA, président-directeur général
Stéphanie Aubin, CRHA, vice-présidente exécutive

Développement de la profession

Francine Sabourin, CRHA, chef, développement de la profession
Stéphanie Brault, CRHA, coordonnatrice, perfectionnement avancé
Mélanie Demers, CRIA, coordonnatrice, dossiers tendances
Valérie Holleville, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Virginie Maheux, CRHA, coordonnatrice, développement de la relève
Angélique Deschamps-Emery, agente, développement professionnel
Emmanuel Tardif, préposé, tournoi *Excalibur* (temporaire)

Promotion de la profession

M^e Sarah Thibodeau, directrice, promotion de la profession
Caroline Soulas, coordonnatrice, communications
Mélicha Bolduc, agente, événements
Geneviève Hélie, agente, promotion de la profession
Marie-Claude Barrette, stagiaire en droit (temporaire)
Poste vacant, coordonnatrice, recherches

Admission et recrutement

Élise Briosi, coordonnatrice, admission et recrutement
Geneviève Rioux-Landry, agente, admission
Lysanne Vincent, agente, recrutement
Émilie Bouchard, préposée, affaires étudiantes (temps partiel)
Elliot Francoeur, préposé, admission (temps partiel)

Finances et administration

Krzysztof Kuzniar, directeur, finances et administration
Julie Genois, coordonnatrice, service à la clientèle
Stéphane Savoie, contrôleur
Julie Carrière, agente, transactions web
Johanne Dufort, agente, administration
Magalie Dulac, agente, comptabilité
Liette Morin, secrétaire-réceptionniste
Corinne Pagé, agente, service à la clientèle

Solutions et publications en ligne

Bruno Dupuis, chef, solutions et publications en ligne
Julie Deschênes, coordonnatrice, marketing et publications en ligne
Jean-René Caron, agent, intégration web
Julie Roch, agente, intégration web

Rapport des activités du conseil d'administration

Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 22 juin 2010.

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours des séances tenues entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 sont les suivantes :

Dossiers administratifs

- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration
- Élection des membres du comité exécutif
- Nomination de membres du conseil d'administration pour pourvoir les postes vacants
- Nomination de M^e Nicole Bouchard, avocate, à titre de secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre, pour un mandat d'un an, renouvelable
- Radiation des membres ayant fait défaut d'acquitter leur cotisation
- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement*

Dossiers à caractère financier

- Adoption des états financiers audités
- Adoption des états financiers internes et du relevé de portefeuille
- Transfert d'une somme au fonds de prévention d'assurance responsabilité
- Adoption des hypothèses budgétaires 2011-2012
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de la nomination de la firme Mazars à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice 2011-2012
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de l'augmentation de la cotisation 2012-2013 selon l'indice des prix à la consommation

Dossiers professionnels

- Adoption du programme de surveillance 2011-2012
- Adoption du programme de formation continue de l'Ordre et des règles d'application
- Nomination au comité de la formation continue
- Renouvellement du mandat des membres du conseil de discipline
- Renouvellement du mandat de la secrétaire du conseil de discipline
- Nomination au comité des admissions
- Nomination d'un syndic adjoint
- Nomination de membres au comité d'inspection professionnelle

Décision approuvant ou rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune

Rapport des activités du comité exécutif

Liste des membres du comité exécutif

Martine Drolet, CRHA
Présidente

Diane Champagne, CRHA
Vice-présidente aux affaires professionnelles

Chantal Bilodeau, CRIA
Vice-présidente à l'administration et aux finances (trésorière)

Jean-François Dallaire, CRHA
Vice-président aux affaires corporatives

Odette Duchesne
Administratrice nommée par l'Office des professions

Richard Émond, CRHA
Administrateur sans droit de vote

Véronique Morin, CRIA
Administratrice sans droit de vote

Séances	Nombre
Ordinaires	4
Extraordinaire	0

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif au cours des séances tenues entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 sont les suivantes

- Adoption de tous les procès-verbaux des séances du comité exécutif
- Admission des nouveaux membres de l'Ordre selon les recommandations du comité des admissions, conformément à une résolution adoptée en ce sens par le conseil d'administration

Rapport des activités du comité de la formation

Liste des membres du comité de la formation

Rodrigue Brillant, CRIA, président
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Geneviève Fortier, CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Claudette Ross
CREPUQ

Marcel Simard
CREPUQ

Marc Tremblay
Claude Rompré (suppléant)
MELS

Le comité de la formation ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010-2011.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0
--	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	Demandes reçues	Demandes acceptées en totalité	Demandes acceptées en partie	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	8	0	6	2	0
hors du Canada	61	0	52	9	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	1	27

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	52
--	----

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre a à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout en garantissant la protection du public.

En effet, la mobilité des professionnels de la gestion des ressources humaines qui exercent la profession dans une autre province ou un autre territoire canadien est assurée par la procédure de transfert qui existe pour toute personne qui est déjà CRHA. Ce professionnel peut obtenir son permis au Québec s'il respecte les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire (niveau baccalauréat au minimum) ;
- obtenir une équivalence de formation [combinaison de formation universitaire (niveau baccalauréat au minimum) et d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles] ;
- être membre en règle d'une des associations faisant partie du Conseil canadien des associations en ressources humaines ;
- posséder une connaissance appropriée de la langue française en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Quant aux conditions d'accès à la profession qui s'appliquent aux candidats formés hors du Canada, comme leurs formations sont très disparates et que leurs associations ne constituent pas des autorités chargées de la réglementation, le travail se fait en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Ce dernier fait parvenir à l'Ordre un avis indiquant la correspondance entre un diplôme hors Québec et un diplôme québécois. Une équivalence du MICC est alors accordée. Cette équivalence permet à l'Ordre d'étudier le dossier de ces candidats à la lumière de son Règlement sur les équivalences et d'orienter les candidats vers la réussite de l'examen national des connaissances.

D'ailleurs, l'Ordre offre aux candidats qui doivent passer cet examen divers moyens de s'y préparer, tel Campus RH, un site web de formation en ligne dédié à la préparation à l'examen. Et grâce à une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Ordre a lancé en février 2010 un module en ligne conçu spécifiquement pour les personnes formées à l'étranger qui se destinent à la profession. Ce module contient un enregistrement audiovisuel de la formation préparatoire à l'Examen national des connaissances ainsi qu'une formation sur l'environnement et sur la réalité de la profession au Québec. Un glossaire, enrichi et contextuel, du vocabulaire utilisé par les gestionnaires des ressources humaines au Québec a aussi été élaboré. Par ailleurs, l'Ordre rendra public sous peu un outil de vérification de la formation et de l'expérience qui vise à informer le candidat formé à l'étranger des conditions à remplir pour obtenir le permis d'exercice de l'Ordre avant même qu'il n'entrepreneur ses démarches d'immigration.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Nombre			
	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	1	1	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demands fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	421	421	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Demands fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	au Québec	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	en Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	en France	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AILLEURS	aux États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	au Québec	399	230	169	0
	en Ontario	7	5	2	0
	dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	8	6	2	0
UE	en France	27	14	13	0
	dans le reste de l'Union européenne	15	7	8	0
AILLEURS	aux États-Unis	2	1	1	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	17	8	9	0
	Total hors du Canada	61	30	31	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 c) q	en Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AILLEURS	aux États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Article 11

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	8 374	1 000 000 \$	5 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

Article 12

Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

Liliane Arnold, CRHA
Gilles Normandeau, CRHA
Geneviève-Awa Parent, CRIA
Rossana Pettinati, CRHA
Pierre-Alain Rey, CRHA
Suzanne Viens, CRHA

Inspecteurs

Gilles Jobin, CRHA
François Machabée, CRHA
René Pâquet, CRIA
Claude Bourdon, CRHA
Marie-Josée Normand, CRHA

Nombre de réunions

6

Programme annuel de surveillance de la profession

Durant l'exercice financier 2010-2011, deux nouveaux inspecteurs ainsi que 3 nouveaux membres du comité d'inspection professionnelle se sont joints à l'équipe afin de réaliser le plan de surveillance adopté par le conseil d'administration. Au total, 240 membres ont été visés par le programme : 155 en pratique privée et, une nouveauté cette année, 85 en entreprise.

Le comité d'inspection professionnelle a analysé les rapports de vérification découlant des visites et fait les suivis nécessaires. Les principales recommandations du comité portent sur la mise à la disposition du public du Règlement sur la procédure d'arbitrage des comptes des CRHA et des CRIA ainsi que du Code de déontologie des CRHA et des CRIA.

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Aucune recommandation du comité n'a dû être adressée au conseil d'administration.

Vérification	Nombre
Membres visités	145
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	240
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	145
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Décisions du conseil d'administration	Nombre
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres (CRHA et CRIA) qui l'ont suivie
Congrès mondial 2010 – RH sans limites	24	932
Colloque - Rendez-vous de la rémunération	7	142
Colloque - Rendez-vous des relations du travail	7	81
RH 2.0 - Les nouvelles technologies au service des ressources humaines	7	62
Colloque - Rendez-vous des recruteurs	7	58
Performance sans limites : Alexandre Bilodeau, médaillé d'or	1,5	44
Techniques d'entrevue avancées : de la théorie à la pratique	7	37
Techniques d'entrevue	14	36
Décisions récentes en droit du travail en 2009 : à connaître	3	31
Comment gérer des personnes en difficulté ou présentant des troubles de personnalité	7	30
Le maintien de l'équité salariale et les nouvelles dispositions de la Loi : une priorité!	7	29
Colloque - Rendez-vous de la rémunération - édition spéciale pour les membres du Cercle	3,5	28
Développer ses habiletés relationnelles dans l'exercice du rôle-conseil	7	27
Loi sur les compétences (Loi du 1%) : comment en tirer le meilleur parti	3	24
Le plan de relève : au-delà de la théorie, une démarche complète et structurée	14	21
Leadership, tranquillité et performance	3	21
Gestion de la rémunération : une mise à niveau s'impose ?	7	19
La préparation à la négociation collective : une approche concrète	3	18
Circulation de renseignements médicaux : êtes-vous trop prudent ?	2,5	17
Nouvelles approches en développement du leadership : occasions et pièges!	2,5	17
Jeunes, crédibles et influents!	7	15
L'art du réseautage intelligent... et payant!	2,5	15
Démystifier l'usage des tests	7	14
Le transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation	3	14
Votre service RH est jugé sur ses résultats... mesurez-vous les bonnes choses?	3	14
Gestion stratégique de la formation	7	13
La préparation d'un dossier d'accident de travail pour fins d'audition à la Commission des lésions professionnelles	1,5	13
Pour concevoir un programme de gestion de la performance stimulant	7	13
Faire le saut en pratique privée... et réussir!	6	12
Gestion de la relève : votre fonction RH a-t-elle le leadership pour préparer l'avenir de votre organisation ?	2	12
Implanter un programme d'équité salariale selon les nouvelles dispositions de la Loi	21	12
Stratégies de développement des affaires de services professionnels (conférence et coaching personnalisé)	2,5	12
Évaluation de l'impact de la formation	7	11

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres (CRHA et CRIA) qui l'ont suivie
Invalidité et retour au travail : pourquoi, quand et comment intervenir ?	7	11
Prévenir et gérer les situations critiques dans l'exercice du rôle-conseil	3	11
Comment désamorcer les conflits au travail ?	7	10
Concevoir des activités de formation captivantes et performantes	7	10
L'évaluation d'emplois et le plan de classification : indissociables !	7	10
Médias sociaux et relations du travail : où en sommes-nous ?	3	10
Pour bien préparer un dossier d'audition devant les tribunaux administratifs du travail	7	10
Propulser la fonction RH par le marketing de services	3	10
RH 2.0 - Les nouvelles technologies au service du recrutement	7	10
Le rôle de consultant : six dilemmes à résoudre pour être efficace	3	9
Le rôle-conseil : mieux le comprendre pour mieux l'exercer	7	9
Manuel d'employés et politiques d'entreprise : comment s'y retrouver	3	9
Pour accompagner les gestionnaires de façon efficace	2	9
Coaching d'équipes de gestion : lucidité ou illusion professionnelle ?	3	8
Comment instaurer une culture de prévention en SST	7	8
Développez votre capacité d'attraction !	7	8
Gestion de conflits, négociation et affirmation de soi : l'art de négocier	7	8
La gestion disciplinaire : loyauté, compétence, assiduité	7	8
La gestion intégrée de la présence au travail : une approche dynamique et stimulante	7	8
Le rôle de l'étude ergonomique dans la gestion des dossiers de maladies professionnelles	1,5	8
Votre stratégie de communication soutient-elle votre plan d'affaires ? En êtes-vous certain ?	3	8
Définir ou réorganiser votre offre de service RH : un must !	3	7
Invalidité et retour au travail : pourquoi, quand et comment intervenir ?	14	7
L'élaboration d'un plan de continuité des affaires pour votre organisation	7	7
La consolidation d'équipe : comment intervenir	7	7
La négociation de coopération stratégique : en synergie avec les relations du travail	7	7
Les nouveaux moyens de communication : des outils pour l'entreprise ou un mal à réprover ?	1,5	7
Mon voyage vers la réussite	2,5	7
Rôle-conseil : l'art de mettre son expertise au service de ses clients	7	7
2010 : une année riche en décisions jurisprudentielles !	3	6
Accueil et intégration : une stratégie efficace d'attraction et d'engagement	7	6
Avant que l'accommodement ne dépasse la fiction, à chacun ses devoirs : employeur, employé et syndicat	1,5	6
Bien concevoir et communiquer le régime d'assurance collective : un investissement payant !	3	6
La gestion pratique des dossiers de SST : tout ce que vous devez savoir !	7	6
L'organisation RH performante : stratégies d'optimisation de la fonction RH	2,5	6

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres (CRHA et CRIA) qui l'ont suivie
Outils efficaces d'analyse des besoins de formation	7	6
Passer de la mesure des activités au tableau de bord stratégique RH	3	6
Pour éviter les pièges avant l'embauche... bien connaître ses obligations!	3	6
Réflexion et action stratégiques : meilleures pratiques dans l'élaboration de projets d'envergure	3	6
Savoir gérer la diversité culturelle : un nouvel atout dans votre portefeuille	7	6
Aux prises avec une plainte pour harcèlement psychologique ? Sachez mener l'enquête!	3	5
Coaching interne : un outil d'amélioration de la performance	7	5
Les habiletés politiques dans l'exercice du rôle-conseil	3	5
Parlons finances 1 : ce que tout professionnel RH doit savoir	7	5
Analyse pratico-pratique des risques	7	4
Introduction au développement organisationnel	21	4
Le rôle du DRH dans la démarche de développement durable	3	4
Psychologie de la négociation : la dynamique sous-jacente	3	4
Comment être stratégique dès le début de sa carrière	7	3
Comment gérer un employé difficile	7	3
Le profil de compétences au cœur des pratiques RH	7	3
L'intelligence émotionnelle au travail	7	3
Promouvoir la santé organisationnelle	7	3
S'initier à la rémunération pour comprendre tous ses impacts	7	3
Comment mobiliser les employés pour créer un environnement de travail enviable et productif	7	2
Comment préparer un dossier d'accident du travail aux fins d'audition à la Commission des lésions professionnelles (CLP)	2,5	2
Interpréter une convention collective et savoir l'appliquer	7	2
Mesurer la performance de la fonction RH pour mieux la positionner	7	2
CSST : connaître et comprendre les questions liées à l'imputation	7	1
Développe ta crédibilité!	3	1
Gérer des générations différentes : même approche, mêmes valeurs ?	3	1
La délégation : pour développer le potentiel de ses collaborateurs	7	1
L'enquête appréciative : une approche mobilisatrice	7	1
L'enquête et l'analyse lors d'événements accidentels	3	1
Politiques à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail	1,5	1
Pour mieux gérer le personnel : règles de base et pratiques gagnantes	7	1
Total		2228

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Nom du groupe de discussion (GRD)	Nombre d'heures (moyenne)	Nombre de membres (CRHA et CRIA) présents (moyenne)
GRD – AGORA	2 h	9
GRD – Coaching 1	3 h	14
GRD – Coaching 2	3 h	14
GRD – Développement organisationnel 1	2,5 h	11
GRD – Développement organisationnel 2	2,5 h	13
GRD – Développement organisationnel, Montérégie	2,5 h	13
GRD – Exercice du rôle-conseil, Montréal	3 h	13
GRD – Exercice du rôle-conseil, Québec	2,25 h	10
GRD – Formation et développement des compétences	2,5 h	12
GRD – Jeunes professionnels	2,5 h	14
GRD – L'impact des médias sociaux sur la GRH	2,5 h	18
GRD – Montérégie-Estrie	2,25 h	12
GRD – PME, Laval	2,5 h	18
GRD – PME, Montérégie	2,5 h	12
GRD – PME, Rive-Nord	2,25 h	13
GRD – Relations du travail, Montréal	3 h	19
GRD – Relations du travail, Québec	2,5 h	12
GRD – Rémunération globale	3,5 h	18
GRD – Ressources, Québec	2,5 h	14
GRD – Saguenay-Lac-St-Jean	4 h	8
GRD – Santé et sécurité au travail	3 h	15
GRD – Techniques de coaching	3 h	9
GRD – Tendances émergentes et solutions novatrices	2 h	14
Total		305

Note importante

Le nombre d'activités de formation et d'heures présentées dans ces tableaux concerne seulement des activités de formation au sens strict et auxquelles seuls les membres de l'Ordre ont participé. Pour cette raison, il est possible et normal que les données présentées dans ce tableau diffèrent légèrement de celles qui sont énoncées dans le rapport de la présidente (à la page 10). Les données présentées dans le rapport du président portent en effet sur un plus large éventail d'activités auxquelles des personnes autres que des membres de l'Ordre peuvent assister.

Rapport des activités du syndic

Syndics

M^e André Sasseville, CRIA
Hélène Gaudet-Chandler, CRHA (syndic adjoint)
Ginette Morin, CRHA (syndic adjoint)

Activités du syndic

Au cours de l'exercice 2010-2011, neuf demandes d'enquête ont été reçues par les syndics.
De ce nombre :

- 8 dossiers ont été fermés à la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline ;
- un dossier était toujours sous enquête au 31 mars 2011.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	9
Total de membres visés par ces dossiers	9
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1

Décisions	Nombre
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	8

Rapport des activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Le syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à un conseil d'arbitrage.

Rapport des activités du comité de révision

Liste des membres du comité de révision

M^e Marc-André Robert, CRIA (président)
 Luc Blais (nommé par l'Office des professions)
 Robert Pilotte, CRIA
 M^e Yvan O'Connor, CRIA

Nombre de réunions

6

Activités du comité de révision

Demandes d'avis	Nombre
reçues	6
présentées hors délai	0

Avis rendus	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	6
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Rapport des activités du conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic et les syndics adjoints ou par toute autre personne, contre un conseiller en ressources humaines ou en relations industrielles agréé à la suite d'une infraction aux dispositions du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, du Code des professions et des règlements adoptés conformément au Code des professions.

Liste des membres du conseil de discipline

M^e Pierre Linteau, président
M^e Delpha Bélanger, président suppléant
M^e Irving Gaul, président suppléant
Raymond Beaulieu, CRHA
Yvan Bujold, CRIA
Benoît Fillion, CRHA
Karl Jessop, CRIA
Pierre Lefebvre, CRHA
Linda Lepage, CRHA
M^e Nicole Bouchard, secrétaire

Activités du conseil de discipline

Nombre et nature des plaintes reçues

Au cours de l'exercice 2010-2011, deux plaintes disciplinaires ont été portées devant le conseil de discipline par les syndics adjoints.

Les plaintes disciplinaires soumises au conseil étaient liées à des infractions au Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Au total deux (2) chefs d'infraction ont été déposés, reprochant au professionnel d'avoir contrevenu aux articles 17, 19, 33 et 34 du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Rapport des activités du conseil de discipline

Audiences

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil a tenu (2) audiences pour quatre (4) dossiers, soit une (1) audience sur requête en arrêt des procédures concernant deux (2) dossiers réunis et une (1) audience sur culpabilité et sanction ainsi qu'une demande de retrait de la plainte pour deux dossiers réunis.

Décisions rendues depuis le 1^{er} avril 2010

À la fin de l'exercice 2010-2011, le conseil de discipline avait rendu six (6) décisions, soit deux (2) décisions sur culpabilité acquittant les intimés et une (1) décision incluant à la fois le prononcé sur la culpabilité et la sanction, une (1) décision accueillant la demande de retrait de plainte et deux (2) décisions ordonnant l'arrêt des procédures.

Le conseil a rendu toutes les décisions à l'intérieur du délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune décision du conseil n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Bilan des activités du conseil de discipline	Nombre
Nombre de membres du conseil ayant siégé	3
Nombre d'audiences du conseil	2

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Reproche au professionnel d'avoir contrevenu aux articles 17, 19, 33 et 34 du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	1	1

Rapport des activités du conseil de discipline

Décisions du conseil	Nombre
autorisant le retrait des plaintes	1
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	2
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1

Sanctions imposées par le conseil (nature de la sanction)	Nombre
Réprimande	1

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	6
---	----------

M^e Nicole Bouchard
Secrétaire du conseil de discipline

Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public

Comité des admissions

Mandat

Le comité doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Liste des membres du comité des admissions

Louise Charbonneau, CRHA, présidente
Caroline Lampron, CRHA
Pierre LeBlanc, CRHA
Michel Paquet, CRIA

Nombre de réunions

15

Bilan des activités du comité des admissions

Au total, le comité des admissions a évalué 429 dossiers. De ce nombre, 398 candidatures ont été acceptées.

Le comité des admissions avait également pour mandat cette année d'améliorer les outils mis en place pour l'admission des nouveaux membres. Une présentation a été faite au conseil d'administration au mois de mars qui comprenait :

- la mise à jour de la grille d'équivalence (expérience et formation);
- la création d'un guide d'analyse des dossiers.

Renseignements généraux

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2010-2011

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres
Membres réguliers	687
Membres retraités	89
Membres en congé de maternité	154
Membres nouveaux diplômés	146

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	8374
--	------

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	82
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	115
03	Capitale-Nationale	841
04	Mauricie	203
05	Estrie	164
06	Montréal	4081
07	Outaouais	281
08	Abitibi-Témiscamingue	98
09	Côte-Nord	59
10	Nord-du-Québec	25
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22
12	Chaudière-Appalaches	279
13	Laval	337
14	Lanaudière	181
15	Laurentides	303
16	Montérégie	1161
17	Centre-du-Québec	61
99	Hors du Québec	81
Total		8374

Renseignements généraux

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 selon le sexe	Nombre
Homme	2833
Femme	5541

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement*
Membres réguliers	7985	397 \$	1 ^{er} avril
Membres retraités	89	79 \$	1 ^{er} avril
Membres en congé de maternité	154	198 \$	1 ^{er} avril
Membres nouveaux diplômés	146	397 \$ pour 18 mois	1 ^{er} avril

* Possibilité de paiement en quatre versements offerte aux membres réguliers et aux nouveaux diplômés :
1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} juillet

Statut	Cotisation	Frais adm.	TPS (frais)	TVQ (frais)	Total des frais	Total	2010-04-01	2010-05-01	2010-06-01	2010-07-01
Régulier en entreprise	608,29 \$	15 \$	0,75 \$	1,34 \$	17,09 \$	625,38 \$	156,36 \$	156,34 \$	156,34 \$	156,34 \$
Régulier en pratique privée	679,14 \$	15 \$	0,75 \$	1,34 \$	17,09 \$	696,23 \$	174,06 \$	174,06 \$	174,06 \$	174,06 \$

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 détenant un permis selon la catégorie

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres
Membres réguliers	687
Membres retraités	89
Membres en congé de maternité	154
Membres nouveaux diplômés	146

Renseignements généraux

Inscription au tableau en 2010-2011	Nombre
Total des inscriptions	8374
Première inscription	687

Radiations du tableau en 2010-2011

Motif	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	346

États financiers



Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609, Téléc. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org